



**MAIRIE DE
LE VERNET
04140**

ALPES DE HAUTE PROVENCE

République Française

.....
Tél : 04.92.35.02.84

**(du lundi au samedi de 9 h à 12 h
sauf le mercredi)**

Fax : 04 92 35 20 08

E-mail : le-vernet.mairie@wanadoo.fr

CONVENTION DE DENEIGEMENT POUR LA SAISON D'HIVER 2019/2020

Entre :

Monsieur François BALIQUE, agissant en sa qualité de Maire de la Commune de LE VERNET, dument habilité par délibération du Conseil Municipal du 09 novembre 2019

Et :

Mr ou Mme

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Pendant la saison hivernale 2019/2020, la Commune assurera le déneigement de la voie d'accès privative à l'habitation de Mr ou Mme dans les conditions suivantes que ceux-ci ont acceptées :

«la prestation de déneigement de la voie se fera après celle des voies communales et de la RD 457, pour la période de décembre 2019 à avril 2020, en fonction des conditions météorologiques et selon les contraintes de l'organisation du service».

Mr ou Mme déclarent :

- avoir la libre disposition du terrain privé, objet du déneigement,
- que le terrain à déneiger est accessible à l'engin de déneigement, libres à la circulation et qu'il peut y être effectué les manœuvres nécessaires,
- avoir pris connaissance des éventuelles dégradations involontaires pouvant éventuellement être causées par l'engin de déneigement et en accepter le risque sans possibilité de se retourner contre la Commune
- s'engager à verser dans la caisse de Monsieur le Trésorier de la Commune de LE VERNET (Trésor Public), **après réception du titre exécutoire édité par la Mairie en fin de saison (avril 2020)**, le montant forfaitaire de la redevance de déneigement de leur voie correspondant à la somme de €.

Fait à LE VERNET, le
Lu et accepté,
Le demandeur,

Le Maire,
F. BALIQUE.

Tarifs 2019/2020

Moins de 10 m : 60 €

De 10 m à 50 m : 110 €

Au-delà de 50 m : 170 €